

# Libération

# Société <sup>2013</sup>

Mercredi/Jeudi 1<sup>er</sup>-2 janvier 2014

## La fin d'un calvaire



2013 sera l'année de l'immigration par excellence. Ainsi, et suite à un rapport du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) soumis le 9 septembre dernier au Palais, S.M. le Roi Mohammed VI a donné ses orientations au gouvernement afin de procéder à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action appropriés en matière d'immigration, en coordination avec le CNDH et les différents acteurs concernés. Confronté depuis une dizaine d'années à un flux migratoire important, le Royaume est devenu en quelques années une terre d'asile et d'installation durable de migrants en situation irrégulière et de réfugiés. Une nouvelle configuration géopolitique qui a mené le Royaume à accorder à la thématique migratoire toute son

importance et a invité les autorités publiques à garantir désormais les droits des migrants, et ce, dans le respect des conventions internationales ratifiées par le Maroc et de la nouvelle Constitution. Une politique qui n'a pas tardé à produire ses effets de façon concrète par l'ouverture du bureau des réfugiés et des apatrides qui s'est chargé de la régularisation de la situation des personnes ayant un statut de réfugié auprès du HCR, et qui sont au nombre de 853 sur 4.200 demandeurs (selon les dernières statistiques recueillies début septembre). Une décision qualifiée par le HCR (Haut-commissariat aux réfugiés) de «grande réalisation» dans le domaine des droits humains et de la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile au Maroc.